

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Nivôse.

(Ère vulgaire)

Mardi 30 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paraît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 15 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

I T A L I E.

De Trieste, le 1^{er} décembre.

Le commerce fuit constamment les lieux où il est troublé par le bruit des armes : notre port vient d'éprouver la vérité de ce principe invariable. Depuis que les Anglais ont porté le trouble & menacé la navigation de Marseille, les bâtimens venus du Levant ont cherché un asile dans le golfe adriatique, & c'est ici sur-tout que les cargaisons de coton & autres productions de l'Archipel & des côtes de l'empire ottoman abondent. La cour de Vienne s'est donnée quelques mouvemens pour favoriser ces importations ; mais il lui manque les moyens de fournir des marchandises d'échange aux bâtimens levantins qui nous arrivent.

De Venise, le 30 novembre.

Le citoyen Noël, qui résidoit ici depuis quelque tems comme ministre de la république française sans avoir été reconnu par le gouvernement, vient d'être rappelé. Son successeur, le citoyen Lallemand, s'est présenté au sénat, où il a été reconnu en qualité d'envoyé extraordinaire de la république. On attend aussi un nouveau consul de France.

De Naples, le premier décembre.

Notre cour vient de donner à celle de Rome un désagrément d'un nouveau genre, en conférant au cardinal Ruffo, ci-devant trésorier de la chambre apostolique, la place d'intendant de toutes les manufactures du royaume, ce qui humilie un peu l'orgueil du sacré collège. On assure que le roi est déterminé à détruire absolument la cérémonie de la haquenée, ou ce qui la représente aujourd'hui, qui est une somme déterminée en signe de vasselage au pape. Il semble que les disgrâces multipliées du souverain pontife réalisent dès aujourd'hui pour lui, la maxime que le regne de Jésus & de ses représentans n'est pas de ce monde.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 8 décembre.

Les débats qui ont eu lieu à la diète semblent participer de l'incertitude où se trouvent les cours coalisées sur les moyens à prendre, soit pour continuer la guerre, soit pour obtenir de la France des conditions raisonnables de paix.

On vient de rendre publique ici une note du résident du margrave de Bade, par laquelle ce ministre de la coalition demande l'assentiment de l'empereur à un projet de pacification : il croit aussi qu'il faut s'entendre à cet égard avec les cours de Suede & de Danemarck, il déclare qu'il seroit avantageux de demander l'assistance de la Russie dans ces circonstances difficiles ; enfin il montre que l'intervention de la Russie est de droit politique, attendu que cette puissance est devenue, par le traité de Teschen, garante de celui de Westphalie.

Ces considérations politiques flattent infiniment les membres les moins puissans de la coalition, en leur donnant une sorte d'espoir que les puissances prépondérantes se chargeront de défendre leur cause particulière ; mais les intérêts des grandes cours s'attachent difficilement à ces petites vues, & on a tout lieu de penser que les articles du traité de Westphalie, en 1648, les touchent infiniment moins que les événemens de la guerre actuelle, qui, quelle que soit son issue, doit causer une grande altération aux anciennes capitulations de l'empire germanique.

D'après un ordre arrivé de Vienne, on va transporter en toute diligence, à Sulzbach & à Neubourg, une partie considérable du grand magasin qui se trouve à Ratisbonne.

P. S. En ce moment, au départ du courrier, le bruit se répand, qu'après une très-longue séance, les trois collèges d'Empire, à la pluralité des voix, ont accédé à la proposition d'entrer en négociation pour rétablir la paix avec la France. On assure cependant que les trois col-

Teges ont en même-temps déclaré qu'ils ne consentiroient qu'à une paix dont les conditions seroient justes & honorables.

Des bords du Mein, le 13 décembre.

Lorsque, de la part du cabinet de Berlin, il fut officiellement notifié, que le prince de Hohenlohe ramèneroit par ici ses 20,000 hommes, cette annonce fut accompagnée d'une invitation aux plus riches états des cercles antérieurs, de concourir à un emprunt de huit ou dix millions de florins, à quatre pour cent, dont sa majesté prussienne avoit besoin, pour fournir provisoirement à l'entretien des troupes en question : il fut promis des sûretés telles qu'on pourroit les demander ; & il fut insinué que, vers le 8 décembre, des agens respectifs pourroient se rassembler à Francfort, à l'effet de mettre cette affaire en règle. L'invitation étoit à la date du 22 novembre.

Le général Kinsky a été chargé de visiter le cordon autrichien depuis Basle jusqu'en Hollande ; il s'en occupe dans ce moment : c'est probablement ce qui a donné lieu de dire, qu'il prendroit le commandement de la grande armée à la place du comte de Clairfayt.

L'état de l'armée de l'Empire, en y comprenant les troupes fournies conventionnellement au nom de quelques états qui paient, mais sans compter le contingent de Brandebourg, étoit, au mois d'octobre dernier, de 85,264 hommes ; savoir : 23,306 hommes de cavalerie, 71,758 d'infanterie. Autriche & Bourgogne, dont les contingens réunis sont de 11,525 hommes de cavalerie de 24,642 d'infanterie, ce qui fait un total de 36,168, en a fourni 7,876 à cheval & 35,66 à pied, par conséquent 43,542. L'Autriche est chargée du contingent d'Osnabruck & de celui de la ville impériale de Mulhansen : le premier est de 78 hommes de cavalerie & de 246, trois quarts fantassins ; le second de 19 hommes de pied.

Parmi les états de l'Empire, dont les contingens n'ont pas joint, l'on nomme la Poméranie cétérienne ; toutes les maisons ducales de Saxe, la majeure partie des états du cercle de Westphalie, Mecklenbourg, Holstein, l'évêché de Lubeck, les villes impériales de Goslar, Lorchhausen, Hambourg & Brême.

De Manheim, le 16 décembre.

On mande de Ratisbonne, qu'à l'occasion des délibérations relatives à la paix, un des principaux ministres comitieux vota pour la continuation de la guerre, en appuyant son avis de la certitude que l'on avoit d'une assistance étrangère pour la campagne prochaine.

Le Ristretto de ce jour dit, sous la date de Vienne, du 6, que bien des personnes croient à la continuation de la guerre, d'après un traité secret que l'on dit exister entre les cours de Pétersbourg, de Berlin, & des puissances alliées, par lequel, aussi-tôt que les troupes de la Pologne seront entièrement pacifiées, la Russie fera marcher une armée de 80 mille hommes vers le Rhin. On compte aussi, ajoute la même feuille, sur 70 mille Prussiens & 24 mille Saxons qui doivent marcher contre la France. Enfin, on calcule que si les autres états de l'Empire fournissent le quintuple contingent, les républicains français auront à faire, sur le Rhin, à plus de 400 mille hommes.

Ces paragraphes officieux & ministériels ne sont pas

d'accord avec le suivant, qui se lit dans le *Courier du Bas-Rhin*.

L'espoir d'une paix prochaine, dit ce Courier, devient tous les jours plus fondé, au point qu'on pourroit presque assurer qu'elle est inmanquable, à moins qu'il ne survint encore quelque incident imprévu qui changeroit les données actuelles. On a des avis qui portent que l'Angleterre est disposée à rendre toutes les conquêtes qu'elle a faites sur la France, à condition que celle-ci remette également de son côté, les choses *in statu quo*, & telles qu'elles étoient avant la guerre.

Le Courier du Bas-Rhin ne se montre pas aussi magnifique que le Ristretto, & on a tout lieu de croire qu'il n'ajoute aucune foi à l'addition des 70 mille prussiens destinés à grossir la nouvelle armée de la coalition sur le Rhin. On pourroit bien aussi avoir un peu à décompter du côté des 80 mille russes, ainsi l'addition totale de 400 mille hommes éprouvera sûrement un déficit très-considérable.

Cette nuit les autrichiens ont fait une sortie des fleches avec quelques pièces de canon & 200 travailleurs, pour détruire une nouvelle redoute que les français avoient commencée près de la chaussée de Mundenheim. Cette expédition a eu le succès désiré. Les autrichiens ont eu neuf hommes blessés, dont un officier. On ignore la perte des français. Elle doit être peu considérable puisque ce matin ils ont recommencé leur travail.

FRANCE.

ARMÉE DU NORD.

Extrait d'une lettre du quartier-général de Wamel, en face de Thiel, du 28 frimaire.

On n'a pas encore passé la rivière du Waal, & tout s'est borné à quelques démonstrations qui n'ont pas eu de suite.

Le quartier-général & l'état-major de l'armée vont être transférés de Ravesteyn à Anvers.

La plupart des divisions de l'armée prennent la route de Bréda & Berg-Op-Zoom ; & tout nous annonce qu'elles seront cantonnées dans les environs de ces deux forteresses.

Une petite partie de l'armée continuera à garder les bords de la Meuse & les environs de Nimègue.

Les habitans de ce pays vivent en bonne intelligence avec nos soldats, & l'esprit public y est généralement bon.

De Paris, le 8 nivose.

On écrit du port de la Montagne, que tout annonce le prochain départ de notre escadre pour l'expédition de la Corse. Plusieurs bataillons sont déjà arrivés : des ordres ont été donnés à toutes les communes situées sur la route de Nice à Toulon de préparer le passage à 20 mille hommes : ainsi, sous peu de jours, il y aura une armée considérable. La plus grande ardeur anime les troupes ; tous les préparatifs sont presque finis, & l'on n'attend plus que la division de Brest qui doit arriver bientôt dans ces parages.

On écrit de Nantes que la sœur du trop fameux Charette étoit dans cette ville ; où elle est demeurée déguisée en couturière pendant tout le tems de l'abominable guerre de la Vendée. Elle alloit en journée chez toutes

Les femmes qui avoient besoin de son service, s'occupant uniquement de son travail; de sorte que personne n'a jamais soupçonné son déguisement. Lorsque les vues paternelles de la convention ont été manifestées à Nantes, elle a cru qu'elle ne risquoit rien à se donner pour ce qu'elle étoit, & en conséquence elle s'est fait connoître. Comme on n'avoit rien à lui reprocher, elle a été traitée fraternellement, & on s'est servi d'elle pour porter des paroles de paix aux révoltés, conjointement avec des commissaires qui l'ont accompagnée.

La plainte est sans doute de droit naturel à une nation qui souffre, & diverses parties de l'administration antérieure n'offrent que trop de motifs de plainte. La convention se montre empressée de faire droit au cri public; mais elle croit devoir aussi observer les formes gardiennes de la sûreté individuelle. Imitons sa sagesse en y applaudissant, & ne perdons jamais de vue que les horreurs de la dernière tyrannie sont toutes nées de la violation de toutes les formes.

L'esprit public a pris depuis le 9 thermidor une direction plus mesurée & plus sage; c'est s'abuser que de croire qu'on le rameneroit à cette véhémence destructive & meurtrière que les tyrans prêchoient avec tant d'impudence; les résultats de cette déplorable erreur sont trop connus pour que le peuple puisse s'exposer de nouveau à en devenir la victime. Des évènements peu importants par eux-mêmes annoncent à cet égard des changemens très-avantageux dans l'opinion générale. Croit-on, par exemple, que sous Robespierre la commune de Mont-Martré fut venue annoncer à la convention qu'elle venoit de quitter le nom de Mont-Marat pour reprendre le sien? Non, sans doute. Croit-on....

On ne fueroit pas, si on vouloit faire observer tous les changemens qui se sont opérés dans l'opinion publique depuis que la convention a manifesté le dessein bien prononcé de réparer par la justice les maux que la tyrannie avoit faits à la république. De toutes les écoles possibles, l'école du malheur est celle dont l'instruction est la plus prompte... Mais, disent les hommes de sang, c'est la terreur qui a fait nos succès au-dehors & au-dedans. Le fait est faux, c'est toute la réponse qu'il faut faire à cette assertion cruelle; & la république, si elle a été obligée de déployer des rigueurs contre ses ennemis dans les temps qu'elle disputoit contre eux son existence, doit aujourd'hui déployer l'étendard de la justice & le drapeau de la bienveillance envers la très-grande majorité de ses enfans qui la chérissent, & de ses ennemis que nos armes ont habitués à la respecter.

La conscience publique, effrayée des maux que la dernière tyrannie a accumulés sur la république, a jeté un cri douloureux qui a été accueilli, comme il devoit l'être, par la convention nationale. A travers de ce cri, a percé le desir commun de remonter à la source de tant de calamités: on a supposé que les auteurs quelconques de ces calamités faisoient des efforts violens & dangereux pour se soustraire à des recherches nationales, & qu'ils travailloient sourdement à faire revivre le système de terreur qui avoit jusqu'ici assuré leur impunité. De tous les malheurs à prévenir, celui-ci étoit sans doute le plus redoutable: aussi la convention s'en est-elle occupée avec une vigilance qui a planté la confiance dans le cœur de tous les bons citoyens.

Seroit-ce un vœu indiscret que celui que le vrai évisme doit former pour que l'impatience publique ne trouble point la marche que la justice nationale vient de prendre pour arriver à la connoissance des coupables? Non sans doute: une impétuosité déplacée gêneroit tout. Songeons que les nations étrangères sont aussi attentives que nous à ce grand procès, & que cette nouvelle preuve qu'on va leur donner de notre respect pour la justice, est d'une importance infinie, même pour notre félicité intérieure.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BENTABOLE.

Suite de la séance du 8 nivose.

Dubem lit plusieurs pages de l'ouvrage dont nous avons parlé hier.

Cette lecture excite, à diverses reprises, les marques d'une forte indignation. On demande d'une part le renvoi au comité; d'autre part, la continuation de la lecture.

L'auteur de l'ouvrage dit, dans un passage, que si le peuple se décideoit pour la constitution de 1791, il faudroit la lui donner, en limitant toutefois le pouvoir du roi.

Je ne limiterai jamais le pouvoir d'un roi que le poignard à la main, s'écrie Bourdon.

Clauzel demande, vu que le tribunal révolutionnaire n'est pas en activité, qu'on investisse un tribunal criminel du pouvoir de juger révolutionnairement l'auteur de l'écrit dénoncé.

L'assemblée, à plusieurs fois, se lève aux cris de vive la république! Laignelot annonce que le comité de sûreté générale a déjà fait arrêter l'imprimeur; que l'auteur le sera, & qu'on les traduira devant le tribunal révolutionnaire.

Mailh, après Laignelot, fait part à la convention que les trois comités s'occupent d'un rapport où ils feront voir la fausseté de ce principe, mis en avant par quelques personnes, que le peuple peut toujours changer de gouvernement à son gré. La souveraineté du peuple est inaliénable; il ne pourroit pas se donner un roi quand il le voudroit. Quant à tout homme qui émettroit ce vœu, ce seroit un monstre. L'opinant demande à l'assemblée de décréter qu'un pareil monstre seroit sur-le-champ mis à mort. — On observe que la loi existe.

Lequinio propose de charger les trois comités de présenter dans le plus court délai possible un moyen d'expatrier le rejeton d'une race impure, éternel point de ralliement des royalistes & des contre-révolutionnaires.

Boissy-d'Anglas entre dans des détails rassurans sur les approvisionnement de Paris: c'est encore là, dit-il, un des moyens dont les ennemis publics se servent pour allarmer le peuple: ils seront trompés dans leur coupable espoir.

Cambon s'élève avec force contre ceux qui diffament les représentans du peuple dans les pamphlets, ou qui se livrent à la tribune à des déclamations vagues, répétées avec affectation par les habits carrés qui vont ployer le genou devant l'idole du jour aux concerts de la rue Feydeau, où cette idole se montre, dit-il, avec l'apparence la plus indécente. C'est avec les mots d'hommes de sang, ajoute Cambon, qu'on veut perdre les plus zélés défenseurs du peuple; on les fait gémir sous une tyrannie pire que celle de Robespierre.

Celle de Fréron, dit une voix.

Bourdon, de l'Oise, dit que quand on a vécu en république & qu'on a traîné un roi à l'échafaud, jamais on ne rétablit la royauté; aussi n'est-ce pas la le vrai but de nos ennemis; ce qu'ils cherchent, c'est de nous faire abandonner nos conquêtes & de rendre inutiles par là tant de victoires & de sang versé par nos généreux défenseurs.

Oui, ce qu'ils veulent, dit Bourdon, c'est que nous nous renfermions dans nos anciennes limites, avec huit milliards d'assignats auxquels ils enlèveroiént ainsi toutes les hypothèques des pays conquis.

L'orateur démontre que la splendeur de la France, l'abaïssement des ennemis & la perte de l'Angleterre, résulteront nécessairement des conquêtes de la république, si elle les conserve.

Nous pouvons encore faire la guerre trois ans, dit Bourdon. — Plus long-tems, s'écrie-t-on.

Jallois dire, reprend Bourdon, qu'après ce terme toutes les fortunes, tous les bras de la république seront voués, s'il le faut, à sa défense & à sa gloire. Soyons donc fermes, nous assurerons la liberté de notre pays & nous préparons celle du monde.

Vive la république! vive la liberté! s'écrie-t-on de toutes parts: la séance se leve au milieu de ces acclamations.

Séance du 9 nivose.

Bailleul soumet à la convention la réclamation faite par les prisonniers du Luxembourg contre leur translation à Port-Libre, motivée sur les rigueurs de la saison.

Clauzel dit que cette translation a eu pour objet le désir de rendre au peuple la jouissance du Luxembourg tout entier: il faut, dit-il, faire disparaître ces nombreuses bastilles élevées par la tyrannie. La révolution du 9 thermidor n'a pas été faite en vain.

Paganel, membre du comité des secours publics, assure que la maison de Port-Libre est plus saine & plus commode que le Luxembourg. Le tout est renvoyé au comité.

Clauzel, par motion d'ordre, dit qu'il ne suffit pas d'avoir traité hier avec indignation l'insolent auteur qui vouloit faire revivre le royalisme; qu'il est un autre monstre qu'il faut se hâter de terrasser, le fanatisme.

Il demande la prompte discussion du projet de loi sur les fêtes décadaïres, & que ceux des députés qui ont des ouvrages sur cet objet, les fassent imprimer. — Ces propositions sont décrétées.

Syeyes demande à ne pas rester membre de la commission des vingt-un, sous prétexte qu'il est du comité de législation.

Clauzel, & après lui Bernard, de Saintes, observent que Syeyes, qui n'étoit que suppléant du comité de législation, n'y est entré que depuis la décision des trois comités, & qu'il n'a point assisté à leurs délibérations. Bernard, de Saintes, s'étonne de l'indifférence que Syeyes témoigne pour ses fonctions.

L'assemblée décide que Syeyes restera membre de la commission établie pour faire un rapport sur les quatre députés, à l'égard desquels l'assemblée a décrété qu'il y avoit lieu à examen.

Armonville demande la parole; il se présente à la tribune couvert du bonnet rouge qu'il porte ordinairement: on lui crie de se découvrir, il s'y refuse; on rappelle qu'il y a un décret qui veut que les députés ne parlent à l'assemblée que nue tête; Armonville insiste néanmoins pour rester couvert. D'autre part, on insiste également pour

l'exécution de la loi; enfin Armonville se découvre. (On applaudit.)

Perrin. — L'assemblée respectera toujours ce bonnet signe sacré de la liberté; si elle a insisté pour qu'Armonville se découvrit, c'est parce qu'il y a une loi.

C'est aussi par amour pour ce signe de la liberté qu'Armonville vouloit le garder, dit Maure, & nullement pour manquer à la convention; il la respectera toujours avec tous les bons citoyens.

Armonville; mets ton bonnet sur la tête de Marat, s'écrie Duroi.

Armonville le place sur la tête du buste de Marat qui se trouve devant la tribune. (On applaudit.)

Johannot lit la proclamation à faire au peuple sur la loi du *maximum* qu'il avoit été chargé de rédiger conjointement avec Cambacérés & Giraud. — Elle est adoptée.

Johannot propose de joindre à cette proclamation le rapport de Giraud sur le même objet. — Décrété.

Un membre saisit cette occasion pour exposer que les patriotes sont persécutés; qu'on place sur la même ligne celui qui a toujours été l'ennemi de son pays, & celui qui n'a fait que comprimer l'aristocratie: il dit enfin que c'est sur-tout les sociétés populaires qu'on cherche à détruire, & il demande que l'assemblée décrète que les sociétés populaires n'ont cessé de bien mériter de la patrie. (Cette opinion jette pour quelques instans le trouble dans l'assemblée)

Giraud-Pouzolles s'étonne qu'on fasse une pareille proposition, quand toute la république félicite chaque jour la convention d'avoir fermé les jacobins, qui rivalisoient d'autorité avec elle. — On applaudit.

Tu en as menti, s'écrie Lesage-Sénault à l'orateur. — Le président rappelle Lesage-Sénault à l'ordre. — Quelques membres parlent dans le tumulte, entr'autres Ruamps. — Le président le rappelle à l'ordre.

Armonville rappelle que Clauzel, il y a quelques jours, avança à la tribune qu'un député avoit dit, dans le jardin des Tuileries qu'il falloit encore un million de têtes pour achever la révolution. C'est moi, continue l'opinant, que Clauzel a nommé comme auteur du propos; je crois donc devoir à mon caractère de représentant de me justifier. Il raconte que le jour où les Jacobins furent fermés, il alla au Jardin national pour connoître quelle étoit l'opinion du peuple; il se mêla dans les groupes, où il eut différens pourparlers; mais il nie positivement qu'il ait dit les paroles citées par Clauzel.

Il interpelle Clauzel de déclarer si c'est lui qui l'a dénoncé; il fait au même représentant de vifs reproches sur les discours qu'il a prononcés contre Barrère, Billaud & Collot. — On murmure, & l'on demande l'ordre du jour.

Clauzel réclame la parole: on demande l'ordre du jour de nouveau; il est adpté.

On ne peut nier, répond Giraud-Pouzolles, que les jacobins n'aient été en révolte contre la convention. — Murmures dans une partie de la salle, vifs applaudissemens dans le reste.

Si en général, continue l'opinant, les sociétés populaires ont rendu de grands services, quelques-unes ont eu de graves reproches à se faire.

On cite celles de Marseille, de Dijon. Giraud termine par demander que l'assemblée passe à l'ordre du jour. — Adopté.

On décrète quelques articles du projet de loi présenté par Johannot: la discussion des autres est ajournée.